



Echanger autrement

Le 27 Décembre 2012

Madame, Monsieur, cher(e) ami(e),

ANDINES a décidé de poursuivre ses activités en cherchant à résoudre son problème de trésorerie (1). Notre coopérative a de solides filières de produits en amont et des clients fidèles et potentiels en aval. Andines peut donc se développer puisque ses difficultés sont essentiellement dûes, depuis 25 ans, à une trésorerie insuffisante, notamment comme elle s'y engage pour pré-payer les produits à ses fournisseurs.

Ayant adopté les statuts coopératifs de la loi de 1947 (2), Andines peut maintenant augmenter son capital en intégrant de nouveaux sociétaires (3). Cette augmentation va permettre essentiellement à Andines d'acheter les produits nécessaires à son activité, d'éviter ainsi les ruptures de ces produits et les refus de commande, d'augmenter son chiffre d'affaires, et donc d'équilibrer son résultat, et de rembourser ses dettes. Vous trouverez ci-joint le Dossier de développement de la coopérative.

Le sujet principal de cette lettre qui vous est adressée personnellement est de vous inviter à devenir Sociétaire de notre entreprise (4). Une structure, entreprise ou association, peut aussi devenir sociétaire d'Andines. Nous recherchons 200 000 €, sachant que si nous arrivons à augmenter le capital propre de l'entreprise de la moitié de cette somme (100 000 €), nous pourrions obtenir les prêts nécessaires auprès d'autres financeurs.

Pour devenir sociétaire de la coopérative, il suffit d'acheter des parts de capital, en remplissant le bulletin ci-joint. Le prix d'une part est à 16 euros. Le nombre de sociétaires étant limité à 99, nous souhaiterions que les nouveaux sociétaires qui apportent moins de 1008 € (63 parts) soient regroupés et représentés collectivement par l'Association Les Amis d'Andines, qui est déjà sociétaire à part entière. Les nouveaux associés qui apporteront plus de 1008 € en capital seront sociétaires individuellement. Les premiers recevront par retour un reçu de leur apport et les seconds un Bon de souscription.

Espérant que vous nous rejoindrez dans cette démarche solidaire pour une économie équitable, et que vous pourrez transmettre notre appel à vos amis et réseaux, nous vous remercions de votre attention et restons à votre entière disposition.

Cordialement,

Pour la Coopérative Andines,
Véronique LACOMME, Gérante,

- (1) Décisions des Assemblées générales ordinaires et extraordinaire du 17 Novembre 2012.
- (2) Andines restant une coopérative, les décisions se prennent selon le principe « un sociétaire / une voix ».
- (3) Le statut Scop obligeait les coopérateurs salariés à posséder plus de la moitié du capital et empêchait ce dernier d'augmenter. Ce capital est aujourd'hui de 80 000 €, apporté par 15 sociétaires, dont 3 salariés.
- (3) Il ne s'agit ni d'un don ni d'un prêt mais d'un placement financier nominal qui permet à chaque sociétaire de participer aux décisions des Assemblées générales de la coopérative.

ANDINES Coop

5 Rue de la Poterie – 93200 SAINT DENIS

Tel : 01 48 20 48 60. Fax : 01 48 20 50 93. Courriel : andines@nnx.com - Site : www.andines.com

Coop Loi 47 Sarl au Capital variable – Siret : 438 422 206 00021 Code APE 4638 B